

Les entreprises adaptées et entreprises adaptées de travail temporaire en Mayenne

Qu'est-ce qu'une entreprise adaptée (EA) et une entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) ?

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés. Une EATT emploie des intérimaires en situation de handicap et leur propose des contrats de mission ou des CDI intérimaires.

EA et EATT ont une double mission, économique et sociale : contribuer au développement économique d'un territoire et promouvoir un environnement de travail inclusif.

Pourquoi recourir à une EA ou une EATT ?

Vous êtes une entreprise :

- ☐ Achat de produits
- ☐ Achat de prestations de services ou sous-traitance
- ☐ Recrutement de personnes formées et accompagnées (intérimaires, personnes mises à disposition en vue d'une embauche, salariés en CDD Tremplin ou en CDI)
- *L'EA est un partenaire commercial des employeurs classiques et un acteur-ressource pour développer sa politique d'achat responsable et réduire le montant de la contribution liée à l'OETH¹.*

Vous êtes une personne en situation de handicap :

- ☐ Obtenir un emploi (tous types de contrat) et réaliser des stages et immersions
- ☐ Acquérir des compétences professionnelles dans un environnement adapté à ses besoins
- ☐ Travailler son projet professionnel et être accompagnée dans la réalisation de ce projet (dans l'EA, vers une autre EA ou vers un autre employeur privé ou public).
- *Les EA ont aussi une mission d'accompagnement vers l'emploi durable : accompagnement professionnel individualisé, valorisation des compétences, expériences professionnelles.*

Les EA en Mayenne ce sont :

- 5 structures
- Plus de 270 ETP occupés par des personnes en situation de handicap²
- Et une **diversité d'activités**, notamment des prestations de logistique, valorisation des déchets, nettoyage industriel, entretien des espaces verts, communication visuelle, imprimerie...

Retrouvez toutes les structures dans L'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL au verso

¹ Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés - les entreprises de 20 salariés et plus ainsi que les collectivités sont assujetties à l'OETH c'est-à-dire que si elles n'emploient pas au minimum 6 % de travailleurs handicapés, elles doivent verser une cotisation annuelle. [Guide OETH - août 2025](#)

² Tableau de bord du PRITH - données 2024

Annuaire et implantations des entreprises adaptées et entreprises adaptées de travail temporaire en Mayenne

	NOM DES STRUCTURES + 	SITES DANS LE DÉPARTEMENT + 	ACTIVITÉS
N O R D	L'IMPRIMERIE SOLIDAIRE contact@l'imprimeriesolidaire.fr https://imprimerie-solidaire.com/	Martigné-sur-Mayenne 02 30 09 02 11	Imprimerie
	MAINE ATELIERS maine-ateliers@wanadoo.fr https://maineateliers.com	Gorron 02 43 08 66 51	Logistique et sous-traitance, câblage, valorisation des déchets, entretien des espaces verts, propreté, confection
	SAM'AIDE david.leport@samaide.fr	Mayenne 02 43 08 91 42	Logistique : stockage, conditionnement et préparation de commande
C E N T R E	LEA 53 commercial@lea53.fr https://www.lea53.fr	Laval 02 43 07 05 88	Industrie et production, numérisations de documents, entretien des espaces verts, nettoyage industriel
	SICOMEN info@sicomen.fr https://www.sicomen.fr	Laval 02 43 59 71 00	Communication visuelle, signalétique, confection, travaux de conditionnement et de sous-traitance en métallerie et plasturgie, confection, entretien des espaces verts, nettoyage

